

FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

Rapport du Commissaire aux Comptes

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion AFC, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP IRADETT CEA arrêtés au 31 décembre 2014, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de 589 098 dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un gain net de 44 956 dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 587 810 dinars, pour 39 559 parts, aboutissant à une valeur liquidative par part de 14,859 dinars, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement des états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement IRADETT CEA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Le fonds n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 2% d'emploi des actifs en disponibilités prévu par l'article 2 du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999, tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Conformément à la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

Cabinet Ms Louzir

Mohamed LOUZIR

BILAN
ARRETE AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1	576 311	471 656
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		576 311	456 076
b- Obligations et valeurs assimilées		0	15 579
c- Autres valeurs		0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	12 787	37 345
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		12 787	37 345
AC3- Créances d'exploitation		0	0
AC4- Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		589 098	509 001
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	III.3	1 080	876
PA2- Autres créditeurs divers	III.4	209	29 242
TOTAL PASSIF		1 289	30 118
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	III.5	574 696	469 470
CP2- Sommes distribuables	III.6	13 114	9 413
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	6
b- Sommes distribuables de l'exercice		13 097	9 407
ACTIF NET		587 810	478 883
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		589 098	509 001

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2014 31/12/2014	Période 01/01/2013 31/12/2013
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.7	17 211	12 170
a- Dividendes		16 699	11 180
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		513	990
c- Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.8	1 022	940
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 233	13 110
CH 1- Charges de gestion des placements	III.9	5 501	4 575
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 732	8 535
PR 3- Autres produits		0	0
CH 2- Autres charges	III.10	537	468
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 195	8 067
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		902	1 340
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 097	9 407
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(902)	(1 340)
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		72 043	(36 358)
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(38 127)	(2 435)
_ Frais de négociation de titres		(1 155)	(1 083)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		44 956	(31 809)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2014 31/12/2014	Période 01/01/2013 31/12/2013
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	12 195	8 067
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	72 043	(36 358)
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(38 127)	(2 435)
d- Frais de négociation de titres	(1 155)	(1 083)
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(9 407)	(6 734)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	165 345	187 256
_ Régularisation des sommes non distribuables	12 826	(8 111)
_ Régularisation des sommes distribuables	2 971	1 668
_ Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
_ Capital	(95 259)	(56 270)
_ Régularisation des sommes non distribuables	(10 448)	2 001
_ Régularisation des sommes distribuables	(2 058)	(424)
_ Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	108 927	87 579
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	478 883	391 304
b- en fin d'exercice	587 809	478 883
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	34 425	25 677
b- en fin d'exercice	39 559	34 425
VALEUR LIQUIDATIVE	14,859	13,911
AN6- TAUX DE RENDEMENT	8,78%	-6,97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2014

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Droits attachés aux actions admises à la côte : ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

c- Evaluation des bons de Trésor assimilables

Les bons de Trésor assimilable sont évalués à leur prix d'acquisition.

Il est à noter que le fonds procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des bons de Trésor assimilables au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

III.1- Portefeuille titres

a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 576 311 dinars au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur réelle au 31/12/2014	% ACTIF
Air Liquide	2	588	470	0,08%
ASSAD	5500	49 417	44 072	7,48%
ATB	9000	49 153	39 267	6,67%
ATL	10000	32 771	26 790	4,55%
Attijari Bank	600	12 610	14 314	2,43%
BNA	4500	39 150	34 205	5,81%
BT	2333	20 494	24 573	4,17%
BTEI	1400	39 871	34 846	5,92%
Ciments de Bizerte	7600	56 230	48 944	8,31%
ECYCL	3000	32 699	49 122	8,34%
MONOPRIX	2000	48 268	43 868	7,45%
OTH	4000	26 052	28 820	4,89%
SFBT	1500	24 680	28 172	4,78%
SOTEMAIL	9885	25 213	33 768	5,73%
SOTUVER	4000	27 551	21 040	3,57%
T LEASING	500	14 678	10 688	1,81%
TPR	8000	43 187	22 350	3,79%
ALKIMIA	170	10 180	10 030	1,70%
CEREALIS	3478	23 477	23 706	4,02%
Délice Holding	83	1 212	1 257	0,21%
STPAP	297	1 485	1 466	0,25%
TGH	30000	32 843	34 544	5,86%
Total	107 848	611 809	576 311	97,83%

III.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 12 787 dinars au 31 décembre 2014 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 12 311 dinars et des intérêts courus sur autres placements monétaires d'un montant de 476 dinars.

III.3- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2014, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 1 080 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2014	Solde 31/12/2013
Rémunération Gestionnaire	469	367
Rémunération dépositaire	611	508
Total	1 080	876

III.4- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2014, les autres créditeurs divers s'élèvent à 209 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2014	Solde 31/12/2013
Opérations de souscription /Rachat non dénouées	0	29 039
Redevances CMF à payer	50	39
Frais de négociation à payer	0	12
Retenue à la source	159	153
Total	209	29 242

III.5- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013

Montant	469 470
Nombre de titres	34 425
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	165 345
Nombre de titres émis	12 117
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	95 259
Nombre de titres rachetés	6 983
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(38 127)
Régularisation des sommes non distribuables	2 378
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	72 043
Frais de négociation de titres	(1 155)

Capital au 31/12/2014

Montant	574 696
Nombre de titres	39 559
Nombre de porteurs de parts	1

III.6- Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 13 114 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	6
Sommes distribuables de l'exercice	13 097	9 407
TOTAL	13 114	9 413

III.7- Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2014, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 17 211 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des actions et valeurs assimilés	16 699	11 180
Revenus des bons de Trésor assimilables	513	990
TOTAL	17 211	12 170

III.8- Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 1022 dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des comptes de dépôts	1 022	940
TOTAL	1 022	940

III.9- Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien

Au titre de l'exercice 2014, les charges de gestion des placements se sont élevées à 5 501 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du dépositaire	4 890	508
Rémunération du gestionnaire	611	4 067
TOTAL	5 501	4 575

III.10- Autres charges

Au 31 décembre 2014, les autres charges s'élèvent à 537 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance CMF	518	431
Services bancaires	14	31
Timbre fiscal	5	6
TOTAL	537	468

IV. MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ	579 213	477	(108 034)	471 656	
Actions	563 719	-	(107 642)	456 076	
Bons du trésor assimilables (BTA)	15 494	477	(392)	15 580	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	229 218			229 218	
Bons du trésor assimilables (BTA)	0			0	
Cessions et remboursement de l'exercice					
Actions	(181 128)			(181 128)	-38 127
Bons du trésor assimilables (BTA)	(15 494)		392	(15 102)	
Variation des plus ou moins-value potentielles sur					
Actions			72 145	72 145	
Bons du trésor assimilables (BTA)				0	
Variation des intérêts courus sur BTA		(477)		(477)	
Soldes de clôture	611 809	-	(35 497)	576 311	-38 127
Actions	611 809	-	(35 497)	576 311	-38 127
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	0	

V. AUTRES INFORMATIONS

Données par part	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements	0,461	0,381	0,457
Charges de gestion des placements	0,139	0,133	0,175
Revenu net des placements	0,322	0,248	0,282
Autres charges	0,014	0,014	0,017
Résultat d'exploitation	0,308	0,234	0,265
Régularisation du résultat d'exploitation	0,023	0,039	0,001
Sommes distribuables de l'exercice (1)	0,331	0,273	0,266
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,023	-0,039	-0,001
Frais de négociation de titres	-0,029	-0,031	-0,043
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	1,821	-1,056	-2,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,964	-0,071	0,398
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,828	-1,158	-1,698
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,136	-0,924	-1,433
Résultat non distribuable de l'exercice	0,828	-1,158	-1,698
Régularisation du résultat non distribuable	0,060	-0,177	0,042
Sommes Non distribuables de l'exercice	0,888	-1,336	-1,657
Distribution de dividendes	0,273	0,266	0,325
Valeur Liquidative	14,859	13,911	15,239

Ratios de gestion des Placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,03%	1,05%	1,12%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,46%	2,16%	1,70%